MA SANTÉ 2022
UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Le 18 septembre, le Président de la République, Emmanuel Macron, et la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ont présenté Ma Santé 2022, une transformation en profondeur de notre système de santé. Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans la santé ont considérablement changé nos besoins et nos approches en matière de soins. Les attentes des professionnels de santé ont elles aussi évolué.

Repenser notre système de santé, c'est garantir à tous les Français une meilleure prévention et un accès à des soins de qualité.

Comment ? Pour améliorer durablement notre système de santé et son niveau de performance, de nouvelles synergies doivent prendre forme entre tous les professionnels qu'ils exercent en structure de ville, médico-sociale et hospitalière ; le modèle de financement doit être revu et les formations, mieux prendre en compte les impératifs de coopération entre les métiers et ceux de la qualité des soins.

Ma Santé 2022 se concrétisera dans 9 chantiers et 1 projet de loi. Parmi ces chantiers, **5 actions prioritaires** ont été identifiées lors du coup d'envoi des travaux le 19 novembre.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MA SANTÉ 2022, EN BREF

Demain, la médecine de ville s'organise mieux et les professionnels travaillent ensemble :

Ma Santé 2022 propose de créer dans chaque territoire un véritable projet de soins qui associe tous les professionnels de santé, hospitaliers, ambulatoires et médico-sociaux. Médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, etc. doivent rassembler leurs compétences et leurs moyens, et les mettre au service de la santé des patients de leur territoire.

Créer un collectif de soins au service des patients

À l'échelle d'un territoire, l'ensemble des professionnels de santé doit s'organiser pour garantir l'accès à un médecin traitant, pour organiser une réponse aux demandes de soins non programmés, pour proposer plus d'actions de prévention, pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et pour mieux coopérer entre médecins de toutes spécialités, notamment autour des pathologies chroniques.

- La réalisation de ces missions sera confiée aux **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)**. Les CPTS constitueront des espaces au sein desquels les professionnels de santé s'organiseront pour mettre en œuvre ces missions au service de la santé de la population de leur territoire.
- **400 postes de médecins généralistes à exercice partagé entre la ville et l'hôpital** seront installés dans les territoires prioritaires, salariés par l'hôpital de proximité ou un centre de santé pour y proposer des consultations.

Libérer du temps médical pour répondre aux problèmes d'accès aux soins

Redonner du temps aux médecins, c'est leur permettre de se concentrer sur le cœur de leurs missions, à savoir soigner les patients et coordonner les parcours.

Dans ce but, une **nouvelle fonction d'assistant médical** est créée. Ce professionnel pourra notamment :

- Accueillir les patients
- Recueillir certaines données et constantes, ainsi que des informations relatives à l'état de santé
- Vérifier l'état vaccinal et les dépistages
- Mettre à jour les dossiers et gérer l'aval de la consultation (pré-remplissage de documents administratifs, prise de rendez-vous avec les spécialistes de recours, programmation des admissions en établissement hospitalier…)

Demain, les patients sont mieux orientés et les moyens médicaux mieux répartis :

Avec Ma Santé 2022, c'est une organisation des activités des établissements qui s'adapte aux besoins des territoires selon 3 niveaux :

- Les soins de proximité
- Les soins spécialisés
- Les soins ultra-spécialisés nécessitant des plateaux techniques de pointe.

Cette organisation garantira une meilleure orientation des patients et favorisera la qualité des parcours de soins.

Accompagner les hôpitaux pour qu'ils renforcent l'offre de soins de proximité

Les missions hospitalières de proximité doivent être renforcées dans tous les établissements. C'est notamment le cas dans les plus petits établissements qui ne disposent d'activités ni de chirurgie ni d'obstétrique. Le renforcement de ces derniers établissements passe notamment par l'identification **d'hôpitaux de proximité**. Ils permettront un meilleur accès aux soins en préservant la qualité de vie des patients qui restent près de leur domicile et de leurs proches.

Demain, les formations et les métiers s'adaptent aux nouveaux enjeux :

L'attractivité des métiers pour l'ensemble des professionnels de santé, quels que soient leur lieu ou leur mode d'exercice, passe par une refonte des études en santé pour mieux préparer les futurs soignants au système de santé de demain.

Recruter des étudiants de profils divers et leur permettre de s'orienter progressivement vers un métier de la santé

Ma Santé 2022 propose de repenser les études de santé et les cursus de premiers cycles pour favoriser des passerelles entre les cursus et des enseignements communs :

- Dès 2019, **le concours d'accès aux IFSI sera supprimé** et l'admission se fera via Parcoursup
- En 2020, **le numerus clausus sera supprimé**. Le recrutement des étudiants se fera de façon progressive au cours du 1er cycle et à partir de cursus diversifiés
- Pour les étudiants en médecine, **le cursus de formation du 2ème cycle sera réformé** afin de mieux tenir compte des compétences et aptitudes des étudiants et de leur projet professionnel.

CALENDRIER DES 5 ACTIONS PRIORITAIRES

1. MISE EN PLACE DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

→ **Janvier 2019 :** début des négociations conventionnelles entre les professionnels de santé et l'Assurance maladie
→ **1er semestre 2019 :** entrée en vigueur de l'accord conventionnel interprofessionnel

◎ **OBJECTIF : l'ensemble du territoire est couvert par les CPTS au 1er juillet 2021**

2. DÉPLOIEMENT DE 400 MÉDECINS GÉNÉRALISTES DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

→ **Mars 2019 :** publication des textes organisant ce nouveau dispositif
→ **Juin/novembre 2019 :** premiers recrutements de médecins généralistes dans les territoires prioritaires

3. CRÉATION DES ASSISTANTS MÉDICAUX

→ **Janvier 2019 :** début des négociations conventionnelles entre les professionnels de santé et l'Assurance maladie
→ **Été 2019 :** début de déploiement du dispositif

◎ **OBJECTIF : 4 000 assistants médicaux en activité en 2022**

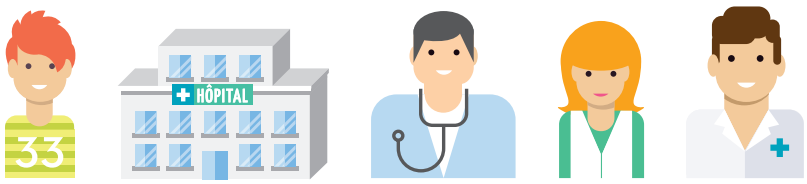

4. LABELLISATION DES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

→ **Février 2019 :** définition des missions des hôpitaux de proximité et de leur gouvernance
→ **Mars-Septembre 2019 :** élaboration du modèle de financement
→ **Fin 2019 :** stratégie de déploiement
→ **2020 :** labellisation des premiers hôpitaux de proximité

◎ **OBJECTIF : 500 à 600 hôpitaux de proximité d'ici 2022**

5. RÉFORME DU 1ER ET DU 2ÈME CYCLES DES ÉTUDES MÉDICALES

Fin 2018 : inscription dans le projet de loi relatif à Ma Santé 2022 de la suppression du numerus clausus
Courant 2019 : décrets définissant les modes de sélection durant les 3 années de licence et refonte des maquettes de formation du 1er cycle
Octobre 2019 : intégration du nouveau dispositif dans Parcoursup
Septembre 2020 : mise en place de la réforme

MA SANTÉ 2022 : PREMIÈRES MESURES INSCRITES DANS LE PLFSS 2019

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale en cours de débat prévoit :

- l'ouverture rapide de négociations conventionnelles pour **créer les fonctions d'assistant médical et soutenir la structuration des CPTS**
- la mise en place de **forfaits pour la prise en charge hospitalière du diabète et de l'insuffisance rénale chronique**
- **l'augmentation de 60 à 300 millions d'€ annuels pour financer la qualité dans les établissements de santé**

MA SANTÉ 2022 : MISE EN ŒUVRE

Le coup d'envoi du déploiement de Ma Santé 2022 a été donné le 19 novembre sous l'égide d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé en présence de nombreux acteurs de la santé.
La ministre rendra compte deux fois par an à une assemblée d'acteurs du monde de la santé de l'avancement de Ma santé 2022.